

CHANCELLERIE
TEL. 032 494 11 11

FORUM CULTURE
Rue de la Gare 4
2710 TAVANNES

Moutier, le 9 juin 2016/js

Notre référence : 01.1811.0194

Le Pantographe / Votre lettre du 6 juin 2016

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 8 juin 2016, le Conseil municipal a pris connaissance de votre lettre du 6 juin 2016 et son contenu a retenu toute son attention.

Le Conseil municipal se réfère à la prise de position commune de M. Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, du Conseil du Jura bernois et de la Municipalité de Moutier formulée le 4 février 2016. Dans cette prise de position, les trois autorités reconnaissent **la contribution importante du Pantographe** dans la vie culturelle locale, régionale et cantonale, se disent soucieuses d'œuvrer à la poursuite des activités du Collectif pour la culture et s'engagent à offrir leurs bons offices et leurs services dans **la recherche d'une solution alternative** à celle de l'usine Junker, tout en espérant qu'un compromis pourra être trouvé entre Tornos et le Collectif s'agissant des modalités de libération de l'immeuble concerné.

Le Collectif pour la Culture n'a pas voulu donner suite à cet engagement des autorités et a choisi de s'exposer à une décision judiciaire.

A la suite de la décision de justice donnant gain de cause à la société Tornos, le Conseil municipal a pris connaissance le 8 juin 2016 de l'accord financier trouvé entre la fondation « Pays des merveilles » et le propriétaire du bâtiment. Cet accord lève donc le dernier obstacle vers un règlement définitif de cette affaire.

Le Conseil municipal a cependant pris connaissance de la désapprobation du Collectif pour la culture à l'égard de l'accord trouvé entre son créancier et la société Tornos. Ce désaccord repose sur des principes qui, bien que louables et compréhensibles, ne sont pas pertinents dès lors que les parties créancière et propriétaire se sont entendues.

Bien qu'il se tienne toujours à disposition, le Conseil municipal a hélas pris en compte avec regret des déclarations des responsables du Collectif pour la culture selon lesquelles une solution alternative ne peut, en tous les cas, pas être envisagée à Moutier.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :



M. ZUBER

Le Chancelier :



C. VAQUIN

Copie à : M. Marcel WINISTOERFER.